

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Culture, citoyenneté et relations internationales »

Conseil municipal du 24 juin 2019
Séance du 4 juin 2019

35 Associations culturelles - subventions

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

- Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

- Maires-adjointes & Maires-adjoints :

M. LEMAIRE, Mme CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI, Mme MOUSSATEN, M. DEME.

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, M. MARTIN, Mme BARBETTE, M. AKABLI, Mmes FAZAL, SAVAS, MM BOUKHACHBA, MONTES, ASSAMTI, BOULHAMANE, Mme MAUPIN, M. FREMINE, Mme M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mmes SOKOLONSKI, JAJAN, MM BOUADDI, SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM FACCHINI, LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau :

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON
M. CABARET
Mme GUENDOUZE
M. N'DIAYE
M. ATAKAYA
M. LELONG
Mme LEHNER

Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :
Pouvoir à :

Mme CARLIER
M. AKABLI
M. VILLEMAIN
Mme MOUSSATEN
Mme SAVAS
M. LEMAIRE
Mme LAMBRE

- Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal : 39
- Nombre de conseillers en exercice : 39
- Nombre de conseillers absents non représentés : Mme MEHADJI 1
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés : 38
- Nombre de conseillers absents lors du vote de la délibération : M. ABBADI 1

- Rapport de présentation :

Madame Danièle CARLIER, maire-adjointe, expose :

Les associations jouent dans la ville un rôle important. Elles participent par leurs activités régulières, leurs animations, les événements proposés à la vie de la cité. Elles contribuent à tisser dans la population des liens sociaux et favorisent esprit d'initiative et de solidarité.

Il vous est proposé d'attribuer les subventions aux associations suivantes :

➤ Subventions sur fonctionnement

Associations	Fonctionnement
Les Amis de la Grange à musique	1 000,00 €
Les Amis du conservatoire	2 000,00 €
Association des Amis de Saint Médard	500,00 €
TOTAL	3 500,00 €

maintenant !

➤ Subventions sur projet

Association	Projet
La Faïencerie-Théâtre	13 000,00 €
TOTAL	13 000,00 €

La Faïencerie-théâtre de Creil

Dans le cadre du parcours citoyenneté, l'association propose, en partenariat avec le collège Michelet, un « permis citoyen ». Celui-ci encourage et valorise tout au long de l'année les comportements positifs des élèves. Les récompenses proposées sont de l'ordre culturel et/ou sportif afin de garder un intérêt pédagogique aux jeunes. Cette subvention permettrait de proposer un choix intéressant d'activités.

Avec « Open Space », le théâtre de la Faïencerie s'exporte hors de ses murs avec des spectacles, en plein air et gratuits.

D'autre part, la fermeture de l'espace culturel de la Faïencerie implique pour le théâtre une nouvelle organisation d'accueil du public et des abonnés (installation d'un chalet, signalétique et décoration, nouvelles lignes téléphoniques, terminal Carte bleue).

Pour l'ensemble de ces projets, il vous est proposé une subvention sur projet de 13 000 €.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu l'avis de la commission « Culture, citoyenneté et relations internationales » en date du 4 juin 2019,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 37

Pour : 37

Contre : 0

Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'approuver l'attribution des subventions sur fonctionnement suivantes :

Associations	Fonctionnement
Les Amis de la Grange à musique	1 000,00 €
Les Amis du conservatoire	2 000,00 €
Association des Amis de Saint Médard	500,00 €
TOTAL	3 500,00 €

Article 2 : d'approuver l'attribution de la subvention sur projet suivante :

Association	Projet
La Faïencerie-théâtre	13 000,00 €
TOTAL	13 000,00 €

Article 3 : d'imputer les dépenses correspondantes sur les crédits ouverts à cet effet, au budget de la Ville sur le compte n°6574/33/CA.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis – 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens – dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application telerecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

Date d'affichage : **25 JUIN 2019**

Accusé réception de la Sous-Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMMAIN

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le ...01/07/19

et publication ou notification le ...01/07/19....

affiché le ...25/06/19.....

CREIL, le ...01/07/2019.....

Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services

Francis LE PAPE

[Faint, illegible text and a large signature are visible in the lower right quadrant of the page.]